

Fondation François Sommer

Reconnue d'Utilité Publique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la Fondation,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation François Sommer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans le paragraphe changement de méthode comptable de l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation du portefeuille titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la Fondation relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

7. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

- résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs dans son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes



ACA Nexia
Représenté par
Eric Chapus

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences..., droits et valeurs similaires	110 246,32	50 714,96	59 531,36	88 266,94
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 497 218,10		14 497 218,10	14 497 218,10
Constructions	24 080 789,56	10 741 656,33	13 339 133,23	13 701 271,75
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 658 966,70	9 567 610,15	14 091 356,55	14 975 174,55
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7 227 191,12		7 227 191,12	2 180 652,75
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	1 000,00		1 000,00	827 438,97
Créances rattachées à des participations	851 198,02		851 198,02	0,00
Autres titres immobilisés	237 727 218,63	1 690 323,52	236 036 895,11	223 696 769,45
Prêts				2 403,04
Autres immobilisations financières	9 438 481,35		9 438 481,35	15 620 302,12
TOTAL II	317 592 309,80	22 050 304,96	295 542 004,84	285 589 497,67
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	41 999,09		41 999,09	56 948,48
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	117 906,90		117 906,90	197 054,61
Créances reçues par legs ou donations	0,00		0,00	0,00
Autres créances	1 165 633,70		1 165 633,70	1 515 616,51
Charges constatées d'avance	162 521,85		162 521,85	133 617,12
Valeurs mobilières de placement	5 104 694,31		5 104 694,31	12 011 439,23
Instrument financiers à terme et jetons détenus	0,00		0,00	0,00
Disponibilités	25 092 783,79		25 092 783,79	25 435 404,77
TOTAL III	31 685 539,64	0,00	31 685 539,64	39 350 080,72
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	349 277 849,44	22 050 304,96	327 227 544,48	324 939 578,39

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	91 012 641,69	91 012 641,69
Fonds propres complémentaires	38 030 821,35	36 587 341,90
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	180 977 439,33	167 986 394,26
Excédent ou déficit de l'exercice	3 637 075,06	14 434 494,52
Situation nette (sous-total)	313 657 977,43	310 020 872,37
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	778 437,76	689 858,00
Provisions réglementées	246 527,03	250 922,63
TOTAL I	314 682 942,22	310 961 653,00
FONDS REPORTES ET FONDS DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	264 212,61	264 212,61
Provisions pour charges	434 472,63	397 677,29
TOTAL III	698 685,24	661 889,90
DETTES		
Emprunts obligaires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 154 443,22	11 567 639,30
Emprunts et dettes financières diverses	8 750,26	10 160,98
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	708 828,76	935 371,12
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	606 044,10	585 403,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	188 429,23	206 738,52
Produits constatés d'āavance	179 421,45	10 722,19
TOTAL IV	11 845 917,02	13 316 035,49
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	327 227 544,48	324 939 578,39

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0,00	0,00
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 174 244,47	753 471,27
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	159 557,07	115 894,30
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		33 000,00
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		319 663,08
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		168 964,81
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	102 030,64	106 441,51
TOTAL I	1 435 832,18	1 497 434,97
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 283,05	7 409,65
Variation de stock	14 949,39	12 958,46
Autres achats et charges externes	4 933 210,67	5 112 233,89
Aides financières	625 302,95	495 504,83
Impôts, taxes et versements assimilés	460 866,15	455 159,49
Salaires	1 869 730,14	1 981 899,88
Cotisations sociales	1 194 627,32	1 268 730,52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 422 418,10	1 619 571,15
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10 986,81	14 031,78
TOTAL II	10 533 374,58	10 967 499,65
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-9 097 542,40	-9 470 064,68
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 761 819,38	9 351 618,20
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions	1 958 865,77	5 377 973,93
Différences positives de change	21 311,63	78 652,87
Produits des immobilisations financières cédées	21 989 232,81	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	32 731 229,59	14 808 245,00
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 690 323,52	1 958 865,77
Intérêts et charges assimilées	475 419,39	139 558,49
Différences négatives de change	110 560,12	19 471,54
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	17 724 704,70	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	20 001 007,73	2 117 895,80
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	12 730 221,86	12 690 349,20
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3 632 679,46	3 220 284,52
Produits exceptionnels (V)	4 395,60	45 781 088,90
Charges exceptionnelles (VI)		34 566 878,90
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 395,60	11 214 210,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	34 171 457,37	62 086 768,87
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	30 534 382,31	47 652 274,35
EXCEDENT OU DEFICIT	3 637 075,06	14 434 494,52
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	235 916,00	0,00
Bénévolat		
TOTAL	235 916,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	235 916,00	0,00
TOTAL	235 916,00	0,00

Objets – Activités - Moyens

Créée en 1964 par François et Jacqueline Sommer, la Fondation François Sommer a été reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1966.

Conformément aux volontés exprimées par les fondateurs, les buts poursuivis par la Fondation demeurent :

- La préservation de la nature et en particulier la sauvegarde de la faune sauvage ;
- L'encouragement d'une chasse respectueuse des équilibres naturels et soucieuse des bonnes pratiques ;
- La recherche d'une approche humaniste de l'écologie, dans laquelle l'Homme est solidaire de la communauté du vivant et veille à une utilisation durable des ressources.

Pour atteindre ses buts, la Fondation administre, entre autres, le musée de la Chasse et de la Nature qui regroupe les collections léguées par les fondateurs et toutes les œuvres acquises au fil des années pour enrichir les collections.

La Fondation dispose également d'un domaine dans les Ardennes, au sein duquel elle conserve une faune réintroduite après-guerre par François Sommer et d'une École qui propose des formations aux techniques d'une chasse responsable et aux techniques de l'équilibre forêt-gibier.

La Fondation est en outre présente au Mozambique dans le Parc National de Gilé (PNG) où elle dispense un appui technique au développement et à l'administration du PNG afin de contribuer à la conservation de la faune sauvage et participer, de façon générale, au développement durable, plus spécialement en favorisant la cohabitation harmonieuse entre l'Homme et la faune sauvage. Ces missions passent par exemple par un appui à la lutte contre les activités illégales comme le braconnage, par la formation d'écogardes, par l'élaboration, le suivi et la révision du plan de gestion du Parc, par un suivi écologique de la faune et la flore du Parc.

Faits majeurs de l'exercice :

Le musée est toujours dans une bonne dynamique et a accueilli plus de 120 000 visiteurs sur l'année 2025, soit une augmentation de la fréquentation de 12% par rapport à l'année précédente.

Les ventes de bois (exploitation forestière de Belval) ont fortement progressé en 2025 par rapport à 2024 car l'exploitation a été facilitée en raison des meilleures conditions climatiques.

A la suite de l'obtention du permis de construire le 14 mars 2024, les travaux du Centre de Formation, de Recherche et de Création artistique de Belval ont démarré en mai 2024. L'encours d'investissement s'élève à fin 2025 à 7,2 M€.

La SASU Bois des Dames a été créée fin novembre 2025 aux fins d'assurer l'exploitation du futur Centre de Belval dont l'exploitation devrait démarrer mi-2026.

Le portefeuille financier de la Fondation a observé une belle performance en adéquation avec celle des principaux indices de marché.

Les cessions de valeurs mobilières se sont élevées à 19 591 531 Euros en 2025 contre 35 769 297 Euros pour l'exercice précédent.

Le cinquième appel à projets scientifiques du Pôle Nature a été lancé avec une sélection finale des dossiers faite en décembre 2025. L'enveloppe globale est de 500 K€ pour 11 projets et 4 micro-projets retenus.

Concernant les activités au Mozambique (FFS-IGF), l'avenant signé courant 2024 et prorogeant le contrat initial jusqu'au 30 juin 2026 est toujours en vigueur. La Fondation est toujours dans l'attente de la signature du contrat renouvellement l'accord de co-gestion de la réserve de Gilé. Face à l'absence de retour du gouvernement mozambicain, il a été décidé au 3^{ème} trimestre 2025, conformément aux dispositions de l'avenant de prolongation, de suspendre les financements alloués par la Fondation à la réserve de Gilé. En conséquence la Fondation a financé uniquement les salaires des personnels au dernier trimestre 2025.

Règles et méthodes comptables

La Fondation s'est conformée aux prescriptions du règlement ANC n°2014-03, du règlement ANC n° 2018-06 et du règlement ANC n° 2022-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux fondations, pour l'établissement de ses comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ Continuité de l'exploitation,
- ◆ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de présentation des états financiers exposés dans le paragraphe « changement de méthode comptable » ci-après.
- ◆ Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en tenant compte des spécificités propres au secteur non lucratif et au cas présent d'une fondation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions du :

- règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03.

Changement de méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés selon les dispositions du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 et du règlement ANC 2023-03.

IMPACT DE LA MODERNISATION DES ETATS FINANCIERS SUR LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

A compter de 2025, les produits et charges exceptionnels de la Fondation, principalement constitués des produits et charges liés aux cessions de titres immobilisés, sont présentés en résultat financier.

	2025	2024 retraité	2024 Audité
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 761 819	9 351 618	9 351 618
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions	1 958 866	5 377 974	5 377 974
Différences positives de change	21 312	78 653	78 653
Produits des immobilisations financières cédées	21 989 233	45 757 474	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL III	32 731 230	60 565 719	14 808 245
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 690 324	1 958 866	1 958 866
Intérêts et charges assimilées	475 419	139 558	139 558
Différences négatives de change	110 560	19 472	19 472
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	17 724 705	34 558 233	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV	20 001 008	36 676 129	2 117 896
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	12 730 222	23 889 590	12 690 349
Produits exceptionnels (V)	4 396	4 396	45 781 089
Charges exceptionnelles (VI)	0		34 566 879
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 396	4 396	11 214 210

Présentation des comptes annuels :

En ce qui concerne le périmètre des activités au Mozambique (FFS-IGF), une comptabilité distincte est maintenue pour le suivi des activités projets et est intégrée aux comptes annuels de la Fondation François Sommer

Le résultat annuel présenté au Bilan d'un montant de 3 637 075 Euros est composé du résultat de la Fondation François Sommer bénéficiaire de 4 270 313 Euros et du résultat des activités FFS-IGF qui présentent un déficit de 633 238 Euros.

La présentation des comptes de la Fondation intègre la nouvelle définition du résultat exceptionnel figurant en page 11.

I BILAN ACTIF

A) IMMOBILISATIONS

1) Immobilisations corporelles

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire, à l'exception des terrains et des œuvres d'art.

Les taux et durée d'amortissements sont de :

- 1,33 %, 75 ans, pour les constructions
- 2 %, 50 ans, pour les travaux de gros œuvre
- 4 % à 20 %, 5 à 20 ans, pour les agencements et installations
- 20 %, 5 ans, pour les autres immobilisations.
- 2,86%, 35 ans, pour le gros œuvre du bâtiment 79 rue des Archives.

Les travaux, agencements et installations de la « muséographie » immobilisés en 2007 et amortis en totalité par décision du conseil, font l'objet d'un amortissement dérogatoire, comme exposé au point II paragraphe B.

Au cours de l'exercice, ces biens ont enregistré les mouvements ci-après.

Valeurs brutes Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences..., droits et valeurs similaires	106 826	3 420		110 246
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 497 218			14 497 218
Constructions	24 071 453	9 337		24 080 790
Installations techniques, matériel et outillages industriels	14 162 302	4 534		14 166 836
Œuvres	8 386 042	52 034		8 438 076
Matériel de bureau et informatique	261 132	41 605		302 737
Mobilier	687 659			687 659
Matériel de transport	63 658			63 658
Immobilisations corporelles en cours	2 180 653	5 046 538		7 227 191
Immobilisations financières				-
Participations	-	1 000		1 000
Créances rattachées à des participations	851 198			851 198
Autres titres immobilisés	225 655 634	31 663 115	19 591 531	237 727 218
Prêts	2 403		2 403	-
Autres immobilisations financières	15 620 302		6 181 821	9 438 481
TOTAL	306 546 481	36 821 583	25 775 755	317 592 309

Amortissements Situations et mouvements	Durée d'utilisation ou taux d'amortisse- ment	Mode d'amortisse- ment	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Rubriques						
Immobilisations incorporelles						-
Concessions, brevets, licences..., droits et valeurs similaires			18 559	32 156		50 715
Immobilisations corporelles						
Terrains						-
Constructions			10 370 181	371 475		10 741 656
Installations techniques, matériel et outillages industriels			7 894 493	899 857		8 794 351
Matériel de bureau et informatique			290 171	27 096		317 267
Mobilier			364 815	39 387		404 202
Matériel de transport			36 139	15 652		51 791
Immobilisations financières						-
TOTAL			18 974 359	1 385 623	-	20 359 981

a) Immobilisations corporelles de la dotation.

En dehors des terrains de la Ferme Saint Hubert, et des œuvres d'art avec contrepartie, il n'a pas été identifié d'actifs inaliénables en représentation de la dotation.

Néanmoins un certain nombre d'œuvres des collections classées « Musée de France » sont inaliénables.

Valeur brute

Nature des immobilisations	Valeur au 01/01/2025	Acquisitions	Cessions ou Virement de poste à poste	Valeur au 31/12/2025
Terrain Mongelas	838 470 €			838 470 €
Construction Mongelas	3 353 878 €			3 353 878 €
Travaux Mongelas	9 355 204 €			9 355 204 €
Installations Mongelas	15 354 231 €			15 354 231 €
Terrain Forêt de Belval	9 482 478 €			9 482 478 €
Terrains Ferme Saint Hubert	569 100 €			569 100 €
Œuvres d'Art	8 386 042 €	52 034 €		8 438 076 €
Immobilisations en cours	0 €			0 €
Sous Total Actif	47 339 403 €	52 034 €	0 €	47 391 437 €

Amortissements

Nature des immobilisations	Amortissements au 01/01/2025	Dotation de l'exercice	Cessions Reprises ou Virement de poste à poste	Amortissements au 31/12/2025
Construction Mongelas	801 193 €	44 717 €	0 €	845 910 €
Travaux Mongelas	2 006 765 €	233 787 €	0 €	2 240 552 €
Installations Mongelas	11 239 130 €	509 012 €	0 €	11 748 142 €
Sous Total Actif	14 047 088 €	787 516 €	0 €	14 834 604 €

La valeur nette des actifs corporels de cette catégorie est de 32 556 833 €.

b) Immobilisations corporelles hors dotation.

Fondation François Sommer
Exercice clos le 31 décembre 2025

Nature des immobilisations	Valeur au	Acquisitions	Cessions et	Valeur au
	01/01/2025	Hors Dotation	Rebut	31/12/2025
<u>Terrains</u>	400 800 €			400 800 €
<u>Constructions</u>				
Valeur brute	308 166 €			308 166 €
Amortissement	209 969 €	3 600 €		213 569 €
Valeur nette	98 197 €	3 600 €	0 €	94 597 €
Immobilisations en cours	2 180 653 €	5 046 538 €	0 €	7 227 191 €
<u>Agencements</u>				
Valeur brute	1 650 960 €	13 871 €		1 664 831 €
Amortissement	1 404 258 €	49 569 €		1 453 827 €
Valeur nette	246 702 €	-35 698 €	0 €	211 004 €
<u>Mobilier et matériel</u>				
Valeur Brute	1 038 002 €	41 605 €		1 079 607 €
Amortissement	691 125 €	86 256 €		777 381 €
Valeur nette	346 877 €	-44 651 €	0 €	302 226 €
<u>79 Archives</u>				
Valeur brute	11 392 133 €			11 392 133 €
Terrains 79 Archives	3 206 371 €			3 206 371 €
Constructions 79 Archives	4 911 457 €			4 911 457 €
Travaux 79 Archives	3 274 305 €			3 274 305 €
Amortissements	2 603 059 €			3 029 886 €
Constructions 79 Archives	855 791 €	140 325 €		996 116 €
Travaux 79 Archives	1 747 268 €	286 502 €		2 033 769 €
Valeur nette	8 789 074 €	426 827 €		8 362 247 €
TOTAL	16 970 713 €			9 370 874 €
Total bruts				22 072 727 €
Amortissements				5 474 662 €
Total Net				16 598 065 €

Au cumul, le bilan fait apparaître des immobilisations corporelles brutes (dotation + hors dotation) pour un montant de 69 464 165 €, amorties à hauteur de 20 309 266 € soit une valeur nette de 49 154 899 €.

2) Immobilisations financières

a) Autres titres immobilisés

Ce poste représente quasi exclusivement le portefeuille-titres de la Fondation, ainsi que les fonds disponibles temporairement en attente de placement.

Ces titres sont inscrits à l'actif du bilan, conformément aux règles comptables, pour leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse à la clôture de l'exercice est inférieur au coût de revient.

Les mouvements du portefeuille-titres sont les suivants en euros :

	2025
- Au 01.01.2025	224 104 900
- Acquisitions 2025:	31 663 115
- Cessions 2025 :	19 591 531
Solde valeurs brutes au 31.12.2025 (A)	236 176 483
- Dépréciation au 01/01/2025 :	-1 958 866
- Variation dépréciation :	268 544
Dépréciation au 31.12.2025	-1 690 322
Valeur nette comptable au 31.12.2025 (A-B)	234 486 161
Valeur boursière au 31.12.2025 :	335 483 140
Autres immobilisations financières (liquidités)	9 438 586
Valeur boursière au 31/12/2025 (y compris liquidités) :	344 921 726
Pour mémoire	
Valeur boursière au 31.12.2024 (y compris liquidités) :	298 471 669

En cas de cession, le prix de revient des titres cédés est comptabilisé en charge financière et le prix de cession est comptabilisé en produit financier. La plus ou moins-value de cession correspond à la différence.

b) Autres immobilisations financières

Ce poste comprend les soldes bancaires des comptes courants ouverts dans les établissements chargés de la gestion des titres, et utilisés uniquement pour les opérations en capital à l'exception des revenus qui sont crédités au compte de la gestion.

Les mouvements de ces autres immobilisations financières sont les suivants (en euros) :

	2025
Au 01.01.2025 Caisses titres :	15 619 765
Variation des caisses en 2025 :	-6 181 179
Au 31/12/2025 Caisses titres :	9 438 586

c) Participation et comptes rattachés.

Ce poste représente d'une part les sommes versées à l'Ecole et Domaine de Belval, pour le financement des investissements, les parts de la SCI 2F et les paiements des travaux du 79 rue des Archives pour la quote-part de la Fondation au sein de la SCI2F et d'autre part, la participation à hauteur de 1000 € en tant qu'actionnaire unique de la SASU Bois des Dames.

B) STOCKS

Les stocks sont constitués de livres et autres ouvrages destinés à la vente, en stock au 31 décembre 2025.

Le stock est évalué au prix d'achat.

C) CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominales et sont à échéance d'un an.

Etat des échéances des créances	Montant Brut	à moins d'un an	à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	117 907	117 907	
Autres créances	1 165 334	1 165 334	
Charges constatées d'avance	162 522	162 522	
Total	1 445 762	1 445 762	0

D) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Valeurs mobilières acquises dans le cadre de la gestion de la trésorerie courante.

Ces titres sont inscrits au bilan conformément aux règles comptables pour leur prix de revient. Une dépréciation est constituée pour constater la perte de valeur par rapport au cours de bourse au 31 décembre.

Au 31 décembre 2025, aucune dépréciation n'a été enregistrée.

Le montant de ces titres au 31 décembre 2025 s'élève à 5 104 694 € contre 12 019 227 € au 31 décembre 2024.

En cas de cession, la plus ou moins-value réalisée est inscrite directement au compte de résultat en charge ou en produit selon le cas.

E) DISPONIBILITES

Les disponibilités s'élèvent à 25 092 784 € en 2025 (dont 333 482 € concernent les activités FFS-IGF) contre 25 435 405 € en 2024 (dont 101 348 € concernent les activités FFS-IGF).

Le niveau de trésorerie est élevé afin de disposer de liquidités disponibles correspondant à 2 années de budget d'exploitation. Environ 27 M€ d'excédent de trésorerie ont été placés en comptes à terme et Sicav.

II BILAN PASSIF

A) FONDS PROPRES

1) Fonds propres constitutifs de la Dotation

Fonds propres sans droit de reprise :

Ils sont constitués des :

- Fonds propres statutaires d'un montant de 91 012 642 € se décomposant comme suit :

o Capitaux mobiliers	226 768 €
o Œuvres d'art	310 636 €
o Titres de placement	67 000 000 €
o Hôtel de Mongelas	19 562 301 €
o Forêt de Belval	2 761 278 €
o Ferme St Hubert	569 100€
o Legs P.Braud	582 559 €

- Fonds propres complémentaires d'un montant de 38 030 821 € se décomposant comme suit :

o Affectation 10 %/années antérieures	31 993 740 €
o Legs J.Sommer	6 015 281 €
o Legs Mme d'Arenberg	21 800 €

A l'actif, la dotation est largement représentée par des actifs corporels inscrits pour 32 557 K€ en valeur nette, ainsi que par une quote-part du portefeuille immobilisé porté pour 236 037 K€ en net.

Le report à nouveau d'un montant de 180 977 493 € est constitué des résultats des exercices précédents et a été augmenté de l'affectation de l'excédent constaté en 2024 (14 434 495 €) après affectation de 10% à la dotation initiale.

Subvention d'investissements

Les subventions d'investissement enregistrent les financements reçus pour les investissements réalisés. Elles sont reportées au compte de résultat sur la durée de vie des biens financés.

La Fondation a obtenu 88 K€ de subvention supplémentaire en 2025 de la Région Grand Est, ce qui porte le montant total de subventions d'investissement dans le cadre de la construction du nouveau Centre de Formation et de Recherche de Belval à 778 K€.

Fonds dédiés

Aucun fonds dédié en 2025.

Tableau de variation des fonds propres

variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Changement de méthode	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	127 600 013,59	1 443 449,45		0,00		129 043 463,04
<i>Dotation initiale</i>	<i>0,00</i>					<i>0,00</i>
<i>Legs, donations et autres apports</i>	<i>0,00</i>					<i>0,00</i>
<i>Fonds propres statutaires</i>	<i>91 012 641,69</i>					<i>91 012 641,69</i>
<i>Fonds propres complémentaires</i>	<i>36 587 371,90</i>	1 443 449,45				<i>38 030 821,35</i>
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecart de réévaluation						
Réserves						
<i>dont Autres réserves (dotations)</i>						
Report à Nouveau	167 986 394,26	12 991 045,07				180 977 439,33
<i>- dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>						
Excédent ou déficit de l'exercice	14 434 494,52	-14 434 494,52	3 637 075,06	0,00	0,00	3 637 075,06
Situation nette	310 020 902,37	0,00	3 637 075,06	0,00	0,00	313 657 977,43
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	689 858,00		88 579,76			778 437,76
Provisions réglementées	250 922,63				4 395,60	246 527,03

B) PROVISIONS REGLEMENTEES

Comme indiqué dans les règles applicables aux immobilisations corporelles, ce poste représente les amortissements dérogatoires résiduels concernant les travaux et installations de la Muséographie.

Au 31 Décembre 2025, cette provision a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 4 396 €.

C) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions couvrent les indemnités de fin de carrière d'un montant évalué à 434 473 € en 2025 contre 397 677 € en 2024. La provision pour couvrir divers litiges, soit 264 213 €, n'a pas évolué en 2025 par rapport à 2024.

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques					
<i>Provision pour litige</i>	<i>264 213</i>	<i>-</i>			<i>264 213</i>
Provisions pour charges					
<i>Provision pour engagements de retraites</i>	<i>397 677</i>	<i>36 795</i>			<i>434 473</i>
Total	661 890	36 795	-	-	698 685
Dont dotations et reprises :					
<i>D'exploitation</i>		<i>36 795</i>	<i>-</i>		
<i>Financières</i>					

D) INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE DES SALARIES

Depuis 2015, l'indemnité de fin de carrière due aux salariés lors de leur départ à la retraite est provisionnée.

La charge probable relative à cette indemnité, calculée au 31 Décembre 2025 pour les salariés présents à cette date, s'élève à **434 473 €** en intégrant les hypothèses suivantes :

- Départ en retraite du salarié à l'âge de 63 ans
- Table de mortalité INSEE
- Rotation du personnel : Hypothèse de rotation lente
- Taux de progression des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 3,5%

Le taux d'actualisation est inchangé entre 2024 et 2025.

E) DETTES FINANCIERES

Une première tranche de crédit de 6,5 M€ a été débloquée en 2016 pour assurer le financement de l'achat de l'immeuble sis 79 rue des Archives à Paris.

En 2017, une tranche de 3,5 M€ a été débloquée pour couvrir le financement des travaux suite à l'acquisition du 79 rue des Archives. Les emprunts sont d'une durée de 15 ans à un taux de 0,95%.

En 2019, 2 tranches de crédit ont été débloquées, respectivement de 4,5 M€ pour le financement des travaux du 60-62 rue des Archives et 6,0 M€ pour le financement de l'acquisition et échange de forêts avec l'Etat.

F) ECHEANCE DES DETTES

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

Échéance des dettes	Montant Brut	Dont à un an au plus	dont à plus d'un an et 5 ans au plus	à plus de cinq ans
Emprunts auprès des établissements bancaires	10 154 443,00	1 426 377,00	5 250 820,00	3 477 247,00
Emprunts et dettes financières divers	8 750,26	8 750,26		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	708 828,76	708 828,76		
Dettes fiscales et sociales	606 044,10	606 044,10		
Etat et autres collectivités locales	0,00	0,00		
Autres dettes	188 429,23	188 429,23		
Produits constatés d'avance	179 421,45	179 421,45		
	11 845 916,80	3 117 850,80	5 250 820,00	3 477 247,00

III COMPTE DE RESULTAT

A) VENTILATION DU RESULTAT EN EUROS

	2025	2024
A) Résultat Exploitation	-9 092 159	-9 475 478
Produits d'exploitation	1 440 228	1 497 435
Achats marchandises et variation de stocks	-16 233	-20 368
Autres achats et charges externes	-5 561 922	-5 617 548
Impôts et taxes	-460 866	-455 159
Salaires et charges sociales	-3 064 357	-3 250 630
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-1 418 022	-1 365 176
Dotations aux provisions	0	-250 000
Autres charges	-10 987	-14 032
B) Résultat sur opération de portefeuille	13 293 902	23 979 777
Produits financiers	8 761 819	9 351 618
Plus-values nettes réalisées sur portefeuille	4 264 528	11 199 241
Variation provision dépréciations titres	264 147	3 419 108
Frais d'achat et de vente des titres	3 408	9 809
C) Résultat divers	-564 668	-69 804
Variation écart de change	-89 248	59 181
Intérêts financiers	-475 419	-139 558
Autres variations		10 573
RESULTAT REPORTE AU BILAN (A)+(B)	3 637 075	14 434 495

Les produits d'exploitation (billetterie du musée, loyers et redevances, et financements sur projets) ne couvrent ni l'ensemble des charges de la Fondation, ni les charges externes (qui sont détaillées au point B). En conséquence, une perte d'exploitation de 9,1 M€ a été générée en 2025. Ce sont les opérations réalisées sur les actifs financiers de la Fondation qui lui permettent de couvrir ses charges de fonctionnement et ainsi d'assurer ses besoins de financement. Les intérêts financiers 2025 intègrent 345 K€ d'intérêts de péréquation générés lors de la souscription à un nouveau fonds de private equity.

B) DETAIL DES CHARGES EXTERNES / SERVICES EXTERIEURS

Le poste « Autres achats et charges externes » comprend les charges et services externes pour 4 687 750 € en 2025 (dont 436 363 € pour les activités FFS-IGF) contre 5 295 961 € en 2024 (dont 791 449 € pour les activités FFS-IGF). Les principaux postes de charges sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

Détail des charges externes et services extérieurs activités Fondation François Sommer :

	31/12/2025	31/12/2024
Entretien - réparations -maintenance	306 614	180 928
Services extérieurs	2 002 145	2 403 000
<i>dont: Gardiennage et sécurité Mongelas</i>	<i>1 289 834</i>	<i>1 206 615</i>
<i>Honoraires</i>	<i>432 077</i>	<i>336 333</i>
Manifestations extérieures, Expositions	1 124 125	1 040 930
Droits de garde, frais sur titres	360 262	400 507
Dons Domaine de Bel-Val	458 241	479 147
TOTAL	4 251 387	4 504 513

Détail des charges externes et services extérieurs activités FFS-IGF :

	31/12/2025	31/12/2024
Location matériel divers	13 925	27 542
Entretien et maintenance	42 385	121 498
Honoraires	147 876	299 187
Refacturation masse salariale	190 151	262 627
Déplacements-Réceptions	21 051	38 126
Autres	20 974	42 470
TOTAL	436 363	791 449

Les produits constatés face à ces charges dans les programmes de la branche mozambicaine sont comptabilisés à hauteur de 92 860 € en 2025 contre 319 663 € en 2024.

C) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

En 2025, la Fondation bénéficie d'un mécénat de compétence avec Aéroport de Paris de janvier 2025 à janvier 2028 valorisé à hauteur de 235 916 €. La mise à disposition d'un salarié est à hauteur de 50% de son temps la première année et sera de 25% de son temps la deuxième année.

IV AUTRES INFORMATIONS

A) EFFECTIFS

Répartition des effectifs par catégorie	
	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	-
Employés, techniciens, agents de maîtrise	12
Cadres et ingénieurs	16
Total	28

B) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires du commissaire aux comptes	Montant
Honoraires afférents à la certification des comptes	24 480
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-
Total	24 480

V ENGAGEMENTS HORS BILAN

A) BAIL EMPHYTEOTIQUE DE L'HÔTEL DE GUENEGAUD

L'hôtel de Guénégaud a fait l'objet d'un bail emphytéotique signé avec la ville de Paris pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 1^{er} Avril 2063.

B) DONATIONS ET LEGS ACCEPTES

Pour information, la Fondation accepte des donations et legs constitués le plus souvent de biens en nature.

Ces apports ne sont enregistrés en comptabilité qu'à la date d'acceptation par le conseil d'administration.

C) NANTISSEMENT DE COMPTES DE TITRES FINANCIER

En garantie du crédit consenti par la banque Transatlantique pour un montant de 20 500 000 euros, la Fondation a nanti, dans la limite du solde restant de la dette, un compte titres de 10 154 443 euros.

D) APPEL A PROJETS (POLE NATURE)

Un cinquième appel à projets a été lancé en 2025 au pôle Nature. La sélection des candidats retenus était fixée en décembre 2025. L'enveloppe globale prévue est de 500 K€ pour 11 projets et 4 micro-projets.

Faits postérieurs à l'exercice

Dans le cadre de la discussion pour le renouvellement de l'accord de soutien au Parc National de Gilé lors d'une rencontre le 30 mars 2026 au Mozambique avec le Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement et le Directeur de l'ANAC, le Ministre a demandé d'enrichir le contrat d'un plan d'activités de développement au profit des populations locales. Cette action a été réalisée et la Fondation est en attente d'un retour de la part du gouvernement du Mozambique afin de finaliser et signer le contrat avant fin juin 2026, date d'échéance de l'avenant au contrat en vigueur.

La Fondation a bénéficié au cours du premier trimestre 2026 d'un prêt de 10 M€ pour le financement des travaux du Centre de Formation, de Recherche et de Création artistique à Belval.

Des titres ont été nantis à hauteur de 14 M€. Le taux d'intérêt est de 3.30% sur une durée de 15 ans.

La vente du Domaine de Saint Hubert, actif composant la dotation de la Fondation, a été finalisée en avril 2026 sous la condition suspensive d'obtention de l'autorisation du Préfet de Paris. Cette dernière a été donnée le 20 mai 2026. La vente sera conclue avant la fin juin 2026. Le Conseil d'administration s'est engagé au réemploi de la totalité des fonds issus de la vente au financement de la construction du nouveau Centre de Belval.